

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de Nançay à la salle polyvalente de Nançay.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames Murielle BOUGIS, Marie-Claude BOUHOURS, Arlette GUÉRU, Odile LE BEUF, Roseline MARY.
Messieurs Alain BAILLY, Florian BARRÉ, Arnaud BONNOT, Denis IMBAULT, Guillaume LEFEVRE, Michel PERRIER, Sylvain PINGUET, Philippe RAGOBERT, Alain URBAIN.

Était excusée : Madame Nathalie FONTENY qui a donné pouvoir à Monsieur Guillaume LEFEVRE.

Était absent : /

Lors de l'ouverture de la séance, le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé pour une réunion à huis clos, en raison des mesures du COVID 19.

Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents), installés dans leurs fonctions.

Monsieur Florian BARRÉ a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Élection du Maire :

Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Michel PERRIER, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Arnaud BONNOT et Madame Odile LE BEUF.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L.65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

.../...

.../...

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :.....	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	15
Majorité absolue :.....	8
Ont obtenu : M. Alain URBAIN :	15 voix

Monsieur Alain URBAIN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Élection des adjoints :

Sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7-1 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Élection du premier adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	15
Majorité absolue :.....	8

Ont obtenu : Mme Murielle BOUGIS :..... 15 voix.

Madame Murielle BOUGIS a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

Élection du deuxième adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L ; 66 du Code électoral) :.....	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	15
Majorité absolue :.....	8

Ont obtenu : M. Philippe RAGOBERT : 15 voix.

Monsieur Philippe RAGOBERT a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Vote des conseillers délégués :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer deux conseillers délégués qui auront des fonctions et seront rémunérés.

Après un vote, Monsieur Alain BAILLY et Madame Roseline MARY ont été élus à l'unanimité, conseillers délégués.

Indemnité de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués :

Le conseil municipal a fixé le montant de l'indemnité des élus en fonction de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, à savoir :

- le Maire : 28.50 % de cet indice,
- les adjoints : 9.00 % de cet indice,
- les conseillers délégués : 7.00 % de cet indice.

Ils seront rémunérés à compter du 29 mai 2020.

.../...

.../...

Désignation des délégués :

- Délégués à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et des Villages de la Forêt : ont été élus :
titulaire : M. Alain URBAIN,
suppléante : Mme Murielle BOUGIS.
- Délégués Syndicat Départemental d'Énergie du Cher :
titulaire : M. Denis IMBAULT,
suppléant : M. Philippe RAGOBERT.
- Délégué à l'Agence Cher Ingénierie :
titulaire : M. Philippe RAGOBERT.

- Délégués au Pays Sancerre Sologne :

Suite au courrier que la Présidente du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne a transmis à la Commune afin de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de se retirer du Syndicat Pays Sancerre Sologne et de ne pas désigner de délégués.

- Délégué sécurité routière :
M. Philippe RAGOBERT.
- Correspondant Défense :
M. Arnaud BONNOT.
- Commission appel d'offres :
Président : M. Alain URBAIN
titulaires : M. Alain BAILLY, M. Denis IMBAULT, M. Philippe RAGOBERT
suppléants : M. Arnaud BONNOT, M. Michel PERRIER, M. Sylvain PINGUET.
- Commission C.C.A.S
Président : M. Alain URBAIN
membres : M. Arnaud BONNOT, Mme Murielle BOUGIS, Mme Marie-Claude BOUHOURS, Mme Roseline MARY.

Constitution des commissions et désignation des délégués :

- Commission Finances, Economie, Fiscalité :
responsable finances : Mme Nathalie FONTENY
responsable économie, commerce et artisanat : Mme Arlette GUÉRU
autres membres : M. Alain BAILLY, M. Arnaud BONNOT, Mme Murielle BOUGIS,
M. Denis IMBAULT, M. Michel PERRIER, M. Philippe RAGOBERT, M. Alain URBAIN.
- Commission Urbanisme, travaux et sécurité :
responsable : M. Philippe RAGOBERT
responsable des services techniques : M. Alain BAILLY
autres membres : M. Michel PERRIER, M. Alain URBAIN.
- Commission Propriété Communale (environnement, pêche, chasse, bois, patrimoine, cimetière, cérémonies) :
responsable propriétés communale, environnement, pêche, chasse, bois : M. Sylvain PINGUET
responsable patrimoine et cimetière : M. Arnaud BONNOT
autres membres : M. Alain BAILLY, M. Florian BARRÉ, Mme Nathalie FONTENY, Mme Odile LE BEUF, M. Guillaume LEFEVRE, Mme Roseline MARY, M. Michel PERRIER, M. Alain URBAIN.
- Commission communication, information, informatique, téléphonie :
responsables : M. Florian BARRÉ, M. Philippe RAGOBERT
autres membres : Mme Arlette GUÉRU, M. Michel PERRIER, M. Alain URBAIN.

.../...

- Commission animation, tourisme, camping, associations, fleurissement, aménagement :
responsable animations, tourisme, camping, associations : Mme Murielle BOUGIS
responsable camping et fleurissement : Mme Roseline MARY
autres membres : M. Alain BAILLY, M. Florian BARRÉ, M. Arnaud BONNOT, Mme Marie-Claude BOUHOURS, Mme Nathalie FONTENY, Mme Arlette GUÉRU, M. Denis IMBAULT, M. Guillaume LEFEVRE, M. Michel PERRIER, M. Sylvain PINGUET, M. Philippe RAGOBERT, M. Alain URBAIN.

- Commission intergénération, social, services à la personne :
responsable : Mme Murielle BOUGIS
autres membres : M. Florian BARRÉ, M. Arnaud BONNOT, Mme Marie-Claude BOUHOURS, Mme Nathalie FONTENY, M. Guillaume LEFEVRE, Mme Roseline MARY, M. Alain URBAIN.

- Commission scolaire et périscolaire :
responsable : Mme Murielle BOUGIS
autres membres : Mme Marie-Claude BOUHOURS, Mme Odile LE BEUF, Mme Roseline MARY, M. Sylvain PINGUET, M. Alain URBAIN.

Questions diverses

- Le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local et remis un exemplaire à chaque conseiller.
- Madame Murielle BOUGIS demande à ce que la Commune se renseigne si les employés communaux ont le droit de prendre leur véhicule personnel pour se déplacer d'un lieu à un autre pendant leur travail et signale que pour tout problème, ils doivent contacter d'abord la mairie qui la préviendra par la suite.
- Monsieur Arnaud BONNOT rappelle qu'un poteau est à sceller rapidement rue du Champ de Foire.
- Le Maire informe que Monsieur François DUMON, Président de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et des Villages de la Forêt, viendra visiter la Commune avec les Directeurs de différents services, le mercredi 10 juin prochain à 10 heures.
- La réunion prévue le 10 juin 2020 à 14 heures avec les responsables de l'ONF est reportée.
- Monsieur Sylvain PINGUET évoque le problème de l'épandage des boues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 21.